

Lundi 01 juin 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue à huis-clos en raison de la covid-19, ce lundi le 01 jour de juin 2020 à 19 heures à la salle communautaire, située au 350 rue des Pionniers, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse, à laquelle étaient présent M. Vincent Simard, M. Raymond Gauthier, Mme Nancy Tremblay, Mme Anne Bouchard-Martel, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard.

Le directeur général est présent ainsi que l'adjointe administrative

1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2020-77

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel qu'il apparaît ci-dessous :

1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 04 mai 2020
3. Suivi de procès-verbal
4. Rapport de la mairesse
5. Rapport des conseillers
6. Correspondance
7. Acceptation des comptes
8. Période de questions
9. Suite du déconfinement du covid-19-Autorisation de l'accès public aux bâtiments municipaux
10. Adoption du règlement 2020-05-Modification du règlement 2005-01 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales et compensations pour services 2020 et suivants
11. Vérification annuelle des débitmètres -Eau potable et eau usée-octroi du contrat- Sécal instruments inc.
12. Voirie municipale-débroussaillage divers chemins-octroi du contrat
13. Projet d'agrandissement de la mairie-proposition d'esquisses de l'architecte
14. Affiche de bienvenue entrée-nord-coût pour chemin d'accès et monticule-(+ ou - 900\$)
15. Lignage de rues -coût au mètre linéaire
16. Acception des candidatures au poste du comité consultatif d'urbanisme

17. . Période de questions

18.Divers

a) Programme d'aide à la voirie locale-Volet
Redressement des Infrastructures routières locales-
Rechargement sur le Chemin St-André-Dossier RIRL-2018-
778-Acceptation des dépenses et réclamation

b) Contrat entretien des chemins durant l'hiver 2018-
2019, 2019-2020,2020-2021-information

19.Fixation de la prochaine séance et levée de la présente

2. Adoption du procès-verbal du 04 mai 2020

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2020-78

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal du 04 mai 2020 soit accepté tel que rédigé et transmis

3. Suivi de procès-verbal

Le directeur-général informe le conseil du suivi de certains points discutés lors de la séance précédente.

4. Rapport de la mairesse

La mairesse fait le résumé de toutes les activités et réunions depuis la dernière séance et donne les informations reçues.

5. Rapport des conseillers

Chacun des membres du conseil mentionne ce qu'il a fait depuis la dernière séance.

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7.Acceptation des Comptes

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2020-79

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les comptes ci-dessous ;

COMPTES À PAYER
Séance du 1 juin 2020

COMPTES PAYÉS	
Fournisseurs	Montant
Bell	110.13 \$
Bell	88.53 \$
Bell	91.46 \$
Hydro Québec	486.53 \$
Hydro Québec	966.75 \$
Hydro Québec	1 073.99 \$
Hydro Québec	241.36 \$
Hydro Québec	802.96 \$
Hydro Québec	551.64 \$
Hydro Québec	1 410.00 \$
Hydro Québec	119.10 \$
Hydro Québec	1 870.64 \$
Hydro Québec	1 516.67 \$
Hydro Québec	306.51 \$
Hydro Québec	949.00 \$
Hydro Québec	390.61 \$
visa	618.78 \$
Myriam Simard (formation)	74.74 \$
total comptes payés	11 669.40 \$
COMPTES À PAYER	
Fournisseurs	Montant
Avantage Oxygène	1 220.43 \$
Michel Beauseigle	315.00 \$
Broyat-bio inc.	3 909.15 \$
Centre du Sport Lac-St-Jean	57.56 \$
Coop Chambord	679.98 \$
Groupe D-Tech	344.92 \$
Dufresne Asphalte	27 122.60 \$
Électricité du Lac	2 498.41 \$
Les Entreprises MB	4 953.26 \$
Fond d'information du Territoire	10.00 \$
Régis Lemay	632.36 \$
Mégaburo	351.32 \$
Miltec	146.60 \$
Nutrinor	284.50 \$
Pompes Saguenay	223.05 \$
Les Produits Lépines	919.80 \$
Robin Pelletier	1 920.08 \$
Serrurier Larouche	286.89 \$
Uap Inc.	1 322.80 \$
total comptes à payer	47 198.71 \$
TOTAL GÉNÉRAL:	58 868.11 \$

8. Période de questions

Aucune question n'est parvenue au préalable à la séance tant par courrier électronique, téléphone ou autre.

9. Suite du déconfinement du covid-19-Autorisation de l'accès public aux bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT qu'en raison du confinement décrété par le gouvernement, le conseil municipal, par sa résolution 2020-41 adoptée à la séance du 06 avril 2020 décidait de fermer tout accès public à tous ses bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT qu'en date de la présente le gouvernement a permis le déconfinement progressif de certains secteurs entre autres, celui relatif aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2020-80

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise maintenant l'accès public à ses bâtiments municipaux mais toujours sous le joug de la distanciation sociale et des mesures d'hygiène recommandées pour chaque secteur ou activité, à savoir;

- Bureaux administratifs : à compter du lundi le 8 juin
- Bibliothèque : à compter du 3 juin
- Camping municipal : à compter du 1 juin
- Salle communautaire : demeure fermée pour les gros rassemblements publics de même que le chapiteau du camping

10. Adoption du règlement 2020-05-Modification du règlement 2005-01 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales et compensations pour services 2020 et suivants

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de St-François-de-Sales désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 06 avril 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté à la séance du 04 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les articles 2,3 et 6 du règlement 2005-01;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-81

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité de St-François-de-Sales adopte le projet de règlement numéro 2020-05, portant sur les Modification du règlement 2005-01 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales et compensations pour services 2020 et suivants, et qu'il est décrété et statué par ce règlement, ce qui suit :

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

Article 2

Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque le total des taxes foncières et des compensations est égal ou supérieur à 300.00 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux.

Nonobstant le paragraphe précédent, le conseil peut désormais modifier le nombre de versements offert, et ce, par simple résolution.

Article 3

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte.

Nonobstant le paragraphe précédent, le conseil peut fixer un délai additionnel ou encore ajouter d'autres dates d'échéance, et ce, par simple résolution.

Article 4

Les modalités de paiement établies aux articles 2 et 3 du présent règlement s'appliquent également aux compensations municipales perçues par la municipalité.

Article 5

Lorsqu'un versement n'est pas acquitté dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

Article 6

Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Nonobstant le paragraphe précédent, le conseil municipal peut fixer tout autre taux d'intérêt ou de report de calcul des intérêts d'une échéance donnée à une date ultérieure, et ce, par simple résolution.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et entre en vigueur à la date de sa publication.

maire

directeur-général

Avis de motion donné le 06 avril 2020
Projet de Règlement présenté le 4 mai 2020
Adoption du règlement le 01 juin 2020
Publié le 08 juin 2020

11.Vérification annuelle des débitmètres -Eau potable et eau usée-octroi du contrat- Sécal instruments inc.

CONSIDÉRANT qu'afin de produire le formulaire à l'usage de l'eau en 2020 relatif à l'année 2019, les débitmètres mesurant l'eau distribuée doivent obligatoirement avoir été vérifiés par une firme extérieure, afin que le formulaire soit approuvé en vertu de la Politique nationale de l'eau;

CONSIDÉRANT que maintenant la loi oblige aussi une vérification annuelle pour le débit de l'eau usée;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à SECAL instruments inc., firme accréditée, ou il en coûterait pour les deux débitmètres de l'eau potable, un montant de 1223.08\$ taxes en sus (profitant d'un escompte de 150.20\$ en raison d'achat de groupe pour 3 municipalités);

CONSIDÉRANT que pour le débitmètre d'eaux usées le coût serait de 376.11\$ taxes en sus (profitant d'un escompte de 28.21\$ pour l'achat en groupe);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier **2020-82**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accorde le contrat de vérification annuelle des deux débitmètres pour l'eau potable et du débitmètre pour l'eau usée, le tout en fonction des coûts soumis en date du 26 mai 2020 (soumission KD21et KD22), tel que décrit en préambule.

12.Voirie municipale-débroussaillage divers chemins-octroi du contrat

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2019-146 du 9 septembre 2019, QUE ce conseil octroyait un contrat de débroussaillage du rang six à M. Sylvain Simard pour le coût de 1300\$ taxes en sus, tel que soumissionné et que si, suite à l'exécution, ce conseil jugeait les travaux satisfaisants, ce dernier allouerait des sommes supplémentaires pour des travaux de même nature dans d'autres rues;

CONSIDÉRANT que le conseil fut satisfait du travail, une soumission a été demandée à M. Sylvain Simard dont en voici le résumé :

- Rue de l'Église 3Km : 1150,00\$
- Chemin du lac bouleau 2,5 Km : 925,00\$
- Chemin du moulin; 1950,00\$
- Chemin de la Bleuetière 6 km; 1950\$
- Embranchement extrémité rue Blanchette à ch. Ballantyne; 1050\$
- Ch. De la petite rivière de la savane jusqu'à voie ferrée rue blanchette : 2625\$

CONSIDÉRANT que le conseil a fait son choix;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-83

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil octroi un contrat de débroussaillage des accotements à M. Sylvain Simard seulement pour les chemins suivants en regard de leurs prix respectifs à savoir :

- Chemin du lac bouleau 2,5 Km : 925,00\$
- Chemin du moulin; 1950,00\$
- Chemin de la Bleuetière 6 km; 1950\$

Soit pour un total de 4825\$ taxes en sus

13. Projet d'agrandissement de la mairie-proposition d'esquisses de l'architecte

CONSIDÉRANT que suite à la proposition de 3 options du projet d'agrandissement de l'édifice municipal pour intégrer une salle de conseil par l'architecte M. Robin pelletier déposé le 21 mai tel que mandaté par la résolution 2020-74 du 4 mai 2020, après analyse des membres du conseil, ceux-ci favoriseraient à première vue pour l'option 3 soit agrandissement pleine largeur avec 2ieme étage et déplacement de l'escalier intérieur actuel, le tout pour un prix évalué à 479 000\$(taxes en sus);

CONSIDÉRANT qu'il y aurait maintenant lieu de connaître les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis afin de connaître le coût le plus juste possible afin de préparer éventuellement une demande d'aide financière via le programme gouvernemental RECIM;

CONSIDÉRANT qu'en date de la présente, le conseil n'a pas encore en main ces honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-84

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE cet item soit reporté.

14. Affiche de bienvenue entrée-nord-coût pour chemin d'accès et monticule-(+ ou – 900\$)

CONSIDÉRANT qu'après évaluation, il en coûtera environ 900\$ de gravier afin d'aménager un accès et un monticule récepteur de l'affiche de Bienvenue à l'entrée nord de la municipalité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-85

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les dépenses encourues d'environ 900\$

de gravier afin d'aménager un accès et un monticule récepteur pour l'installation sous peu, de l'affiche de Bienvenue à l'entrée nord de la municipalité .

15. Lignage de rues -coût au mètre linéaire

CONSIDÉRANT que suite à l'enlèvement récent des vieux trottoirs désuets de la rue du Foyer et l'élargissement de l'accotement de la rue Blanchette, il y aura lieu de refaire le lignage de rue, mais n'ayant pas reçu la soumission demandée en date de la présente, il y a lieu de reporter cet item;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2020-86

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE cet item est reporté

16. Acceptation des candidatures aux postes du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil, d'accepter la nomination de trois citoyens afin de remplacer ou de renouveler les mandats de 2 ans terminés ou pour combler des postes vacants afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été publié et que trois citoyens se sont montrés intéressés, à savoir :

- M. Mathieu Deschambeault
- M. Daniel Tremblay
- M. Régis Lemay

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-87

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité St-François-de-Sales accepte la nomination des trois personnes suivantes afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité pour des mandats de deux ans, à savoir :

- M. Mathieu Deschambeault (rue Bouchard)
- M. Daniel Tremblay (chemin P.A. Lemay)
- M. Régis Lemay (chemin du Moulin)

17-Période de questions

Aucune question n'est parvenue au préalable à la séance tant par courrier électronique, téléphone ou autre.

18- Divers

a) Programme d'aide à la voirie locale-Volet Redressement des Infrastructures routières locales- Rechargement sur le Chemin St-André-Dossier RIRL- 2018-778-Acceptation des dépenses et réclamation

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau routier –volet redressement- **Rechargement sur le Chemin St-André-Dossier RIRL-2018-778**, la Municipalité Saint-François-de-Sales s'est vu confirmer en date du 29 mars 2019, une aide financière maximale de 67 205\$ pour ce projet, montant équivalent à 90 % des coûts totaux admissibles

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, les travaux sont tous terminés tels que requis et en fonction du protocole d'entente dûment signé avec le ministère des transports relativement à ce programme RIRL, la municipalité est maintenant prête à procéder à la réclamation finale afin de fermer ce dossier;

CONSIDÉRANT que même s'il y a eu un dépassement de 90 tonnes de rechargement représentant un coût supplémentaire de 2010.60\$ avant taxes (90 tonnes x 22.34\$) par rapport au contrat de l'entrepreneur, ce conseil accepte de l'assumer puisque ce tonnage supplémentaire était requis;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-88

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil confirme et atteste la fin du projet décrit en titre, conformément selon les modalités du protocole d'entente;

QUE ce conseil autorise le directeur-général Renaud Blanchette à produire et signer la réclamation finale pour et au nom de la municipalité St-François-de-Sales en fournissant toutes les pièces justificatives requises incluant les certificats de réception provisoires et définitifs, lesquels travaux s'élèvent au montant total net de 55 057.13\$

b) Contrat entretien des chemins durant l'hiver 2018-2019, 2019-2020,2020-2021-information

Le directeur-général informe le conseil qu'à la suite du récent décès de M. Jacques Martel, actionnaire principal de l'entreprise JSM , laquelle détient le contrat d'entretien des chemins d'hiver, où une année reste encore à faire au contrat soit 2020-2021, une rencontre a eu lieu avec son épouse . Elle est actuellement en réflexion sur la poursuite ou non de l'opération de l'entreprise. Elle mentionne qu'elle tiendra rapidement la municipalité informée de toutes décisions à venir. Le directeur-général mentionne qu'il vérifiera les implications au devis et discutera pour validation avec le procureur de la municipalité.

19.Fixation prochaine séance et levée de la présente

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-89

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la prochaine séance du conseil ordinaire soit fixée au lundi 06 juillet à 19 h telle que prévue, l'endroit sera déterminé selon les normes d'hygiène imposées par la COVID-19 à ce moment;

QUE la présente séance soit levée, il est 21h30

Mairesse
Cindy Plourde

Directeur général.
Renaud Blanchette